

Cimetière

Le cimetière de Chaponost rassemble 2480 concessions, columbariums et un jardin du souvenir.

Le cimetière



34 – 36 avenue Maréchal Joffre
Horaires : 8 h / 20 h
Contact : etat.civil@mairie-chaponost.fr

Règlement

Toute intervention sur une concession doit faire l'objet d'une demande préalable. Elle doit être adressée à la mairie :

- > **Par courrier** : 5 avenue Maréchal Joffre 69630 Chaponost
- > **Par courriel** : etat.civil@mairie-chaponost.fr

Le cimetière est soumis à un règlement consultable en mairie.

[Vous pouvez aussi télécharger le règlement.](#)

Rappel de quelques points :

L'entretien des concessions et la plantation d'arbustes sont réaementés par souci de cohérence et de respect de

L'entretien des concessions et la plantation d'arbustes sont réglementés par souci de cohérence et de respect de chaque emplacement.

Les concessionnaires doivent obligatoirement respecter leur devoir d'entretien, que ce soit pour la concession bâtie ou pour la plantation de végétaux. Ceux-ci ne doivent en aucun cas gêner la circulation autour des concessions, ni empiéter sur les concessions voisines.

Il est par ailleurs interdit d'entrer à l'intérieur de l'enceinte du cimetière avec un véhicule.

Les concessions

Le renouvellement



L'achat



Columbariums

La commune dispose de columbariums. Ceux-ci sont destinés exclusivement au dépôt d'urnes cinéraires. Le prix des concessions du columbarium est fixé par le conseil municipal, pour une période de 15 ou 30 ans renouvelable.

Jardin du souvenir

Un jardin du souvenir destiné à la dispersion des cendres est aménagé sur le site du cimetière. Toute dispersion doit faire l'objet d'une demande préalable auprès du service cimetière en mairie.

Devis-types en matière de prestations funéraires

L'article L. 2223-21-1 du Code général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que les régions, entreprises ou associations titulaires d'une habilitation funéraire ont l'obligation d'établir des devis conformes au modèle fixé par l'arrêté ministériel du 23 août 2020. L'objectif est de faciliter, pour les familles confrontées à un deuil, la comparaison des tarifs pratiqués par les opérateurs funéraires.

La loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale dite « loi 3DS » prévoit que ces devis doivent être publiés sur le site internet des communes de plus de 5000 habitants.

- > [Pôle funéraire public - Métropole de Lyon - Inhumation](#)
- > [Pôle funéraire public - Métropole de Lyon - Crémation](#)
- > [Service Catholique des Funérailles - Lyon - Crémation](#)
- > [Service Catholique des Funérailles - Lyon - Inhumation](#)
- > [Service Catholique des Funérailles - Villefranche-sur-Saône - Crémation](#)
- > [Service Catholique des Funérailles - Villefranche-sur-Saône - Inhumation](#)
- > [Pompes funèbres des Monts du Lyonnais - Craponne - Inhumation](#)
- > [Pompes funèbres des Monts du Lyonnais - Craponne - Crémation](#)
- > [Maison Pinault - Rillieux et Neuville-sur-Saône - Inhumation](#)
- > [Maison Pinault - Rillieux et Neuville-sur-Saône - Crémation](#)
- > [Pompes Funèbres Joubert - Brignais - Inhumation](#)



Mairie de Chaponost
Service cimetière
5 avenue Maréchal Joffre 69630 Chaponost
Tél. 04 78 16 03 92



Vue plan



• ACCÈS RAPIDES



ANNUAIRES



PORTAIL
FAMILLE



AQUEDUC



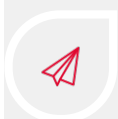
PLU



PUBLICATIONS



TRAVAUX



NEWSLETTER

- ANNUAIRES
- PORTAIL FAMILLE
- AQUEDUC
- PLU
- CHAP'INFO
- TRAVAUX
- MARCHÉS PUBLICS

commune de
nChaponost